Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 avril 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Patrick Langlois, district 4 M. Claudio Benedetti, district 5 Mme Sophie Allard, district 6 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 M. Daniel Lucier, district 10
Est absente :	Mme Michelle Hui, district 9
Sont également présents :	M. Jean Bergeron, directeur général adjoint - qualité de vie Me Joanne Skelling, greffière

1. Ouverture et quorum

Ouverture de la séance.

La greffière constate le quorum.

2. Ordre du jour

240416-147

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour avec modification du titre du sujet 7.1 pour le suivant:

- 7.1 Règlement REG-460-01 modifiant le premier règlement sur les redevances applicables sur le territoire de la ville de Brossard – Adoption

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

4. Procès-verbaux

240416-148

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 19 MARS 2024 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 19 mars 2024, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dérogations mineures et usages conditionnels

240416-149

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2780, RUE BANFF

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l'égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre une largeur de l'étage supérieur d'un bâtiment de deux étages équivalente à 67,5 % de la largeur du rez-de-chaussée, alors que la note DS439 de la grille des usages et des normes Hb-685 du règlement de zonage REG-362 prescrit une largeur maximale de l'étage supérieur d'un bâtiment de deux étages équivalente à 67 % de la largeur du rez-de-chaussée;

Considérant que la dérogation demandée équivaut à 6,01 centimètres;

Considérant les marges latérales totales de 6 mètres;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi puisqu'une partie du bâtiment construit sera démolie;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque la salle de bain ne serait plus fonctionnelle et des travaux importants devraient être réalisés pour permettre son déplacement;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20240306-8.1;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard de la propriété sise au 2780, rue Banff, lot 2 029 028, ayant pour effet de permettre une largeur de l'étage supérieur d'un bâtiment de deux étages équivalente à 67,5 % de la largeur du rez-de-chaussée, alors que la note DS439 de la grille des usages et des normes Hb-685 du règlement de zonage REG-362 prescrit une largeur maximale de l'étage supérieur d'un bâtiment de deux étages équivalente à 67 % de la largeur du rez-de-chaussée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Comités et commissions du conseil

240416-150

6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 6 MARS 2024 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 6 mars 2024, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées audit procès-verbal.

Points favorables :

CCU-20240306-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00035 – 2780, rue Banff – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20240306-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00031 – 5400-5500, rue de Champagnier – construction – habitations multifamiliales jumelées;

CCU-20240306-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00029 – 5405-5505, rue de Champagnier – construction – habitations multifamiliales jumelées;

CCU-20240306-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00030 – 5600-5700, rue de Champagnier – construction – habitations multifamiliales jumelées;

CCU-20240306-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00012 – 480, place Vimy – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20240306-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00052 – 1665, rue Allard – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20240306-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00025 – 9550, boulevard Leduc, suites 10, 15 et 20 – modification architecturale;

CCU-20240306-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00021 – 1600, avenue des Lumières – modification architecturale;

CCU-20240306-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00022 – 1620, avenue des Lumières – modification architecturale;

CCU-20240306-6.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00042 – 1625, avenue des Lumières – modification architecturale;

CCU-20240306-6.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00023 – 1700, avenue des Lumières – modification architecturale;

CCU-20240306-6.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00043 – 1705, avenue des Lumières – modification architecturale;

CCU-20240306-6.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00024 – 1720, avenue des Lumières – modification architecturale;

CCU-20240306-6.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00044 – 1725, avenue des Lumières – modification architecturale;

CCU-20240306-6.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00034 – 1085, rue du Lux, suite 5 – modification architecturale – boutique Steve Madden;

CCU-20240306-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00017 – 3200, rue de l'Éclipse – affichage – Pizzéria Industria;

CCU-20240306-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00027 – 1070, rue du Lumen, suite 20 – affichage – Lil;

CCU-20240306-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00015 – 1600, avenue des Lumières – affichage – Bijouterie Evry;

CCU-20240306-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00009 – 1015, boulevard du Quartier, suites 50-60 – affichage – la Buvette du Quartier;

CCU-20240306-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00026 – 8005, boulevard du Quartier, suite 110 – Blackburn athlétique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-151

6.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 13 MARS 2024 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'entériner l'ensemble des recommandations du comité de mobilité durable, telles que consignées au procès-verbal de sa réunion tenue le 13 mars 2024;

D'autoriser la Direction des travaux publics à procéder aux interventions nécessaires suite aux recommandations dudit procès-verbal, conformément aux plans soumis par la Direction du génie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Réglementation

240416-152

7.1 RÈGLEMENT REG-460-01 MODIFIANT LE PREMIER RÈGLEMENT SUR LES REDEVANCES APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD - ADOPTION

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette, suivi du dépôt d'un projet de règlement à la séance du 19 mars 2024;

Considérant que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le règlement REG-460-01 modifiant le Premier règlement sur les redevances applicables sur le territoire de la ville de Brossard, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-153

7.2 RÈGLEMENT REG-478 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD EN DISTRICTS ÉLECTORAUX - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-478 concernant la division du territoire de la Ville de Brossard en districts électoraux.

240416-154

7.3 **RÈGLEMENT REG-478 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD EN DISTRICTS ÉLECTORAUX - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-478 concernant la division du territoire de la Ville de Brossard en districts électoraux, tel que soumis.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Claudio Benedetti, la mairesse procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Christian Gaudette, Tina Del Vecchio, Stéphanie Quintal, Patrick Langlois, Sophie Allard, Antoine Assaf et Daniel Lucier.

Votent contre: Claudio Benedetti et Xixi Li.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

240416-155

7.4 **RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC SAINT-FRANÇOIS ET DU PARC DES BERGES ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 999 600 $ ET UN EMPRUNT DE 3 699 600 $**

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sophie Allard à la séance du 19 mars 2024, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

Considérant que la greffière a mentionné l'objet du règlement, la dépense qu'il entraîne, de même que le mode de financement et de remboursement de celle-ci;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'adopter le règlement REG-482 ordonnant des travaux d'aménagement du parc Saint-François et du parc des Berges et décrétant une dépense et un emprunt de 3 699 600 $, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-156

7.5 **RÈGLEMENT REG-483 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE PAR PLANAGE, PAVAGE ET COUCHE MINCE SUR LES AVENUES MALO, BREARD ET PAQUETTE, LES BOULEVARDS LEDUC ET RIVARD AINSI QUE LA RUE NICOLAS ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 900 000 $ - ADOPTION**

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Patrick Langlois à la séance du 19 mars 2023, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

Considérant que la greffière a mentionné l'objet du règlement, la dépense qu'il entraîne, de même que le mode de financement et de remboursement de celle-ci;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D’adopter le règlement REG-483 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée par planage, pavage et couche mince sur les avenues Malo, Breard et Paquette, les boulevards Leduc et Rivard ainsi que la rue Nicolas et décrétant une dépense et un emprunt de 5 900 000 $, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Appels d'offres, contrats et ententes

240416-157

8.1 TRAVERSES PIÉTONNES TASCHEREAU - CONTRAT SP-24-1836 - OCTROI DE CONTRAT

Considérant l’Entente entre l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Brossard relative au partage des responsabilités et des coûts pour la réalisation et la surveillance des travaux;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D’accorder le contrat SP-24-1836 relatif aux travaux d'implantation de traverses piétonnes à l'intersection du boulevard Taschereau/sortie A10 ouest, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Systèmes Urbains inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 884 692,38 $, taxes incluses.

D’autoriser un emprunt au fonds de roulement d’un montant de 657 966,55 $ taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs, afin de réaliser ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Antoine Assaf quitte son siège à 20h30.

240416-158

8.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ASCENSEURS- CONTRAT SP-24-1880 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D’accorder le contrat SP-24-1880 relatif aux travaux d’entretien d’ascenseurs au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services Maxi Ascenseurs et Monte-charges inc., pour une durée de trois (3) ans à compter du 16 avril 2024, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 59 016,67 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-159

8.3 TRAVAUX DE MARQUAGE SUR CHAUSSÉE - CONTRAT SP-24-1881- OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D’accorder le contrat SP-24-1881 relatif aux travaux de marquage sur chaussée, pour la période du 16 avril 2024 au 15 avril 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes-Fit inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 1 471 682,76 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Antoine Assaf réintègre son siège à 20h33.

240416-160

8.4 FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX À CHAUD - CONTRAT SP-24-1882 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D’accorder le contrat SP-24-1882 relatif à la fourniture d’enrobé bitumineux à chaud, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 16 avril 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Métropolitain inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, suivant des coûts calculés en fonction des quantités unitaires en tonnes métriques et excluant le coût d'impact, pour un montant total de 194 468,71 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-161

8.5 FOURNITURE D'ARBUSTES, DE VIVACES ET DE GRAMINÉES - CONTRAT SP-24-1867 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D’accorder le contrat SP-24-1867 relatif à l’acquisition d’arbustes, de vivaces et de graminées pour une durée de 3 ans, à compter du 16 avril 2024, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, au plus bas soumissionnaire conforme soit Pépinière Abbotsford inc. pour un montant de 77 194,22 $ $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-162

8.6 SERVICES DE LOCATION DE CYLINDRE DE GAZ - CONTRAT - ATP-24-1006 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D’accorder le contrat ATP-24-1006 relatif au service de location de cylindre de gaz au plus bas soumissionnaire conforme, soit Oxymax inc., pour une durée de trois (3) ans à compter du 16 avril 2024, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 6 784,90 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-163

8.7 SERVICES DE TRAITEMENT DES AIRES GAZONNÉES - CONTRAT SP-24-1866 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D’accorder le contrat SP-24-1866 relatif aux services de traitement des aires gazonnées pour une durée de trente-six (36) mois, à compter du 16 avril 2024, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9032-2454 Québec inc. (Techniparc) au montant de 57 497,44 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-164

8.8 SERVICES DE NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUES - CONTRAT SP-24-1876 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D’accorder le contrat SP-24-1876 relatif aux services de nettoyage des puisards de rues pour une période de trente-six (36) mois, à compter du 16 avril 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanivac (9363-9888 Québec inc.), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 240 057,45 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-165

8.9 SERVICES D'INSPECTION ET D'EXTERMINATION DES PARASITES - CONTRAT SI-24-1863 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D’accorder le contrat SI-24-1863 relatif aux services d’inspection et d’extermination des parasites à l'unique soumissionnaire conforme, soit Terminix Canada ltée, pour une durée de deux (2) ans à compter du 16 avril 2024 jusqu'au 15 avril 2026, selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis pour un montant de 26 770,23 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-166

8.10 SERVICES D'ENTRETIEN DES PISCINES ET PATAUGEOIRES - CONTRAT SP-24-1916 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D’accorder le contrat SP-24-1916 relatif aux travaux d’entretien des piscines et pataugeoires extérieures, pour la période du 16 avril 2024 au 15 avril 2026, au seul soumissionnaire conforme, soit Sodem inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 847 449,85 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-167

8.11 SERVICES DE TERREAUTAGE ET D'ENSEMENCEMENT DE TERRAINS SPORTIFS - CONTRAT SI-24-1829 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D’accorder le contrat SI-24-1829, relatif aux services de terreautage et d’ensemencement de terrains sportifs au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pelouse Santé inc., pour la période du 16 avril 2024 au 15 avril 2027, au montant de 89 249,34 $, taxes incluses, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-168

8.12 **SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE SUR DEMANDE POUR DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - CONTRAT-CADRE SP-24-1878 (LOTS 1 ET 2) - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D’accorder le contrat SP-24-1878 relatif à des services professionnels en ingénierie sur demande, lot 1, pour une période de 24 mois, avec une option de renouvellement d'une année supplémentaire, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d’évaluation des offres, soit Le Groupe Conseil Génipur inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 3 246 158,16 $, taxes incluses;

D'accorder le contrat SP-24-1878 relatif à des services professionnels en ingénierie sur demande, lot 2, pour une période de 24 mois, avec une option de renouvellement d'une année supplémentaire, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d’évaluation des offres, soit IGF Axiom inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 2 245 461,75 $, taxes incluses;

Que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de l'un ou l'autre de ces contrats soit dûment autorisée par le conseil ou un responsable d’activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-169

8.13 **SERVICE DE VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES POUR LE BULLETIN MUNICIPAL MA VILLE - PROLONGATION DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De prolonger le contrat entre la Ville et Editions Media Plus communication inc. pour le service de sollicitation d'annonceurs publicitaires pour le bulletin municipal Ma Ville, pour une période supplémentaire de douze (12) mois, et ce, aux mêmes termes et conditions que le contrat original accordé le 19 avril 2022 par la résolution 220419-166.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-170

8.14 **TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, CLIMATISATION ET CHAUFFAGE - COMPLEXE AQUATIQUE - SP-23-1789 - RECONDUCTION DE CONTRAT - APPROBATION**

Considérant l'évaluation satisfaisante de l'adjudicataire en ce qui a trait au respect des exigences dans la réalisation du contrat initial ;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D’approuver la reconduction du contrat SP-23-1789 relatif aux travaux d’entretien et d’inspection des systèmes de ventilation, climatisation et chauffage - Complexe aquatique, pour une période de douze (12) mois à compter du 16 mai 2024 suite à son échéance, à Névé Réfrigération inc., pour un montant de 56 619,54 $, taxes incluses, le tout, aux mêmes termes et conditions que la soumission originale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-171

8.15 **MODIFICATIONS AUX PROJETS RETENUS - PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022 ET 2023 - AUTORISATION**

Considérant l'approbation préalable de ce conseil par ses résolutions 221018-514 et 231114-593, dans le cadre du Programme de subventions pour des projets en environnement et en développement durable, des projets 1) d'aménagement de la terrasse pédagogique à l’école Georges-P.-Vanier et 2) d'activité de nettoyage de la Vigile verte ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission de l’environnement et du développement durable (CEDD) à l'égard des modifications proposées à ces deux projets;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D’autoriser, dans le cadre du *Programme de subventions pour des projets en environnement et en développement durable*, les modifications proposées aux deux projets suivants :

- La réalisation en 2024 du projet de l’école Georges-P.-Vanier : Aménagement de la terrasse pédagogique, initialement prévu en 2023 et l'imputation du solde de la dépense initiale pour un montant de 500 $ à même le budget de fonctionnement 2024;

- La modification à l’activité de nettoyage de la Vigile verte : Pleins feux sur la qualité de l’eau et la relocalisation de ce projet au parc des Vélos.

D’autoriser la mairesse et la greffière à signer toute entente à intervenir entre la Ville et les organismes mentionnés ci-dessus, afin de confirmer les modalités de réalisation et de paiement de ces projets à être finalisés en 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-172

8.16 **ASSURANCES RESPONSABILITÉ - PARCS DE ROULI-ROULANT ET PISTES DE BMX - ADHÉSION REGROUPEMENT D'ACHAT - UMQ - ENTENTE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De joindre le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, et ce, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2029;

D'autoriser la chef du service - Contentieux à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir à cette fin, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-173

8.17 **ENTENTE DE PARTENARIAT 2024-2026 - CENTRE D’EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES POUR L’OBSERVATOIRE DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L’ESPACE PUBLIC URBAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures (CERIU) vise à supporter les municipalités au Québec dans l'optimisation de la gestion de leurs actifs et à orienter les municipalités vers des solutions adaptées aux enjeux et aux besoins d'un développement harmonieux, performant et durable;

Considérant que l'Observatoire de la gestion intégrée de l'espace public urbain (Observatoire) du CERIU a pour mission d'exercer une vigie et d'identifier, de prioriser et de réaliser en partenariat des mandats de recherche sur les meilleures pratiques de gestion et d'intervention en matière d'espace public urbain;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'entente de partenariat 2024-2026 avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures pour l'Observatoire de la gestion intégrée de l'espace public urbain, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-174

8.18 **ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - TRAVAUX DE TONTE DE GAZON ET RAMASSAGE DE DÉTRITUS SUR LA ROUTE 134 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'en vertu d'entente à venir entre la ville de Brossard et le ministère des Transports pour des travaux de tonte de gazon et ramassage de détritus sur la route 134 pour la saison estivale 2024.

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Brossard et le ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement à des travaux de tonte de gazon et de ramassage de détritus sur une partie de la route 134 pour la saison estivale 2024, suivant les conditions prévues au devis spécial, tels que soumis au soutien des présentes;

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Administration et finances

240416-175

9.1 **PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR PROJETS SPÉCIAUX - ADOPTION**

Considérant que la politique en vigueur, adoptée en 2011, ne comportait à l'origine aucun programme de soutien financier et qu'il devient aujourd'hui nécessaire de réviser les modalités et exigences relatives à l'aide financière pour projets spéciaux;

Considérant que le programme de soutien financier pour projets spéciaux a pour but, notamment, de favoriser des initiatives du milieu qui contribuent positivement à la qualité de vie des citoyens et à l'enrichissement de l'offre de services sur le territoire;

Considérant la volonté de la Ville d'appuyer les organismes reconnus dans le déploiement d'une offre de services diversifiée, complémentaire à celle de la Ville et répondant aux besoins de la population;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'approuver et d'autoriser la mise en oeuvre du programme révisé de soutien financier pour projets spéciaux, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-176

9.2 BILAN 2023 ET MISE À JOUR 2024 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023-2024 - ADOPTION

Considérant les obligations légales de la Ville en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire*, *professionnelle et sociale* (L.R.Q., article 61.1);

Considérant que la Ville travaille avec la Commission accessibilité universelle formée d'experts et de représentants du milieu qui oeuvrent avec des personnes handicapées, de citoyens vivant avec un handicap, d'élus et d'employés municipaux;

Considérant la volonté de la Ville d'intégrer les principes d'accessibilité universelle à ses interventions et d'offrir des services accessibles et de qualité à l'ensemble de ses citoyens;

Considérant que la Ville a adopté le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 le 4 juillet 2023;

Considérant que la Ville désire poursuivre son engagement de produire et adopter un bilan annuel ainsi qu'une mise à jour de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le bilan 2023 et la mise à jour 2024 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024.

D'autoriser la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à transmettre ce document pour et au nom de la Ville, à l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-177

9.3 PLAN STRATÉGIQUE ET D'INTERVENTION EN FORESTERIE URBAINE - ADOPTION

Considérant que la Ville a souligné son engagement envers l'arbre urbain par l'adoption d'une *Politique de l'arbre* en 2009;

Considérant l'action inscrite au *Plan d'action en environnement 2020-2021* : Élaborer un plan stratégique et d'intervention en foresterie urbaine afin de bonifier le couvert forestier sur les propriétés privées et publiques;

Considérant les orientations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) visant à augmenter le couvert forestier et la canopée à l'échelle des villes;

Considérant l'importance de mettre en place des mesures visant à répondre aux enjeux environnementaux actuels, tels que les changements climatiques et la perte de biodiversité;

Considérant que les arbres et les espaces boisés en milieu urbain engendrent de nombreux gains environnementaux, sociaux et économiques;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'adopter et d'autoriser la mise en œuvre du *Plan stratégique et d'intervention en foresterie urbaine*.

Un débat s'engage.

À la demande de la conseillère Xixi Li, la mairesse procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Christian Gaudette, Tina Del Vecchio, Stéphanie Quintal, Patrick Langlois, Claudio Benedetti, Sophie Allard, Antoine Assaf et Daniel Lucier.

Vote contre: Xixi Li.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

240416-178

9.4 VENTE POUR TAXES 2024 - AUTORISATION DES ENCHÈRES - DÉLÉGATION

Considérant la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes prévues à la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'ordonner à la greffière ou son représentant de procéder à la vente aux enchères des immeubles pour défaut de paiement de taxes, le jeudi 13 juin 2024, à 10 heures, lesquels immeubles sont indiqués à la liste produite au soutien des présentes en date de ce jour;

D'autoriser la trésorière ou son représentant à y enchérir et à acquérir ces immeubles, pour et au nom de la Ville, lors de cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-179

9.5 PROGRAMMES DE SUBVENTIONS EN ENVIRONNEMENT 2024 - AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'offrir en 2024, dans le but d'encourager la réduction à la source, l'économie d'eau potable, la bonification de la canopée urbaine et les initiatives citoyennes en matière d'environnement, les programmes de subvention énumérés ci-dessous auxquels sont affectés les montants suivants :

- Composteurs domestiques : 1 000 $;
- Économie d'eau potable (incluant les barils récupérateurs d'eau de pluie et les items favorisant l'économie d'eau) : 5 000 $;
- Couches lavables : 4 000 $;
- Achat d'un arbre pour plantation en cours avant : 5 000 $;
- Produits hygiéniques durables : 5 000 $;
- Items d'entretien extérieur écologiques : 5 000 $;
- Programme de financement pour des projets en environnement et en développement durable : 25 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-180

9.6 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-22-1671 - LOT 2 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE SUR DEMANDE POUR DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - AMÉNAGEMENT DU PARC DES BERGES - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-22-1671 relatif à des services professionnels en ingénierie, lot 2, accordé à FNX Innov., à la séance du conseil du 19 avril 2022 par la résolution 220419-167;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser une dépense de 212 956,84 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-22-1671 relatif à des services professionnels en ingénierie sur demande, requise pour la planification, la conception, la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, le suivi de l'appel d'offres et la surveillance des travaux dans le cadre de la réalisation de l'aménagement du parc des Berges, le tout conformément à l'offre de services d'FNX Innov Inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis du contrat SP-22-1671;

D'autoriser l'affectation provenant du surplus affecté – Analyse avant-projet pour un montant de 194 457,98 $ afin de financer ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-181

9.7 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-22-1671 - LOT 2 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE SUR DEMANDE POUR DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - AVANT-PROJET POUR LE REMPLACEMENT COMPLET OU PARTIEL DU PONT IGNACE - AUTORISATION

Considérant le contrat-cadre SP-22-1671, relatif à des services professionnels en ingénierie, lot 2, accordé le 19 avril 2022 à FNX Innov., par la résolution 220419-167;

Considérant la nécessité d'effectuer une étude d'avant-projet afin de déterminer les interventions nécessaires pour la réfection de cet ouvrage et assurer la pérennité;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-22-1671 - Lot 2, relatif à des services professionnels en ingénierie, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission de FNX Innov Inc., pour un montant de 120 944,25 $ taxes incluses, pour la réalisation d'une étude d'avant-projet afin de déterminer les interventions nécessaires pour la réfection du pont Ignace, soit un remplacement partiel ou complet de l'ouvrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-182

9.8 VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DU 15 MARS AU 11 AVRIL 2024 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 15 mars au 11 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-183

9.9 LISTE DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ressources humaines

240416-184

10.1 GRILLE SALARIALE 2024-2025 - EMPLOYÉS SAISONNIERS - PROGRAMMES DE CAMPS DE JOUR ET DE LA RELÂCHE SCOLAIRE - ADOPTION

Considérant que la rémunération des employés des programmes de camps de jour et de la relâche scolaire doit être adoptée annuellement par résolution du conseil municipal;

Considérant que la grille salariale proposée doit être en vigueur jusqu'au 31 mars 2025, afin de couvrir l'ensemble des opérations de cette catégorie d'emploi durant cette période;

Considérant l'augmentation de 0,50 $/heure du salaire minimum, prévue au 1er mai 2024;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'adopter la grille salariale relative aux employés des programmes de camps de jour et de la relâche scolaire, pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-185

10.2 MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME - DIRECTION DES FINANCES - APPROBATION

Considérant l'absence long terme d'un cadre aux finances à un poste stratégique;

Considérant les nouvelles obligations comptables et légales des dernières années;

Considérant l'importance que le service des finances suive les meilleures pratiques opérationnelles et de contrôle interne et ce dans les délais prévus;

Considérant qu'il y a lieu de former une relève à la Direction des finances;

Considérant l'importance que la gestion des approvisionnements et contractuel soient faites dans les délais prévus;

Considérant l'importance que la gestion des approvisionnement et contractuel suivent les meilleures pratiques financières et opérationnelles;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De modifier l'organigramme de la Direction des finances par :

- la création d'un poste de chef de services administration et trésorier adjoint;
- l'abolition du poste de coordonnateur aux appels d'offres, au service des approvisionnements;
- la création d'un poste de chef de division - opérations approvisionnements, au service des approvisionnements;

D'autoriser le financement des dépenses afférentes à ces mouvements de main d'œuvre, tel que proposé au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-186

10.3 PLAN D'ORGANISATION - DIRECTION DU GREFFE - ADOPTION

Considérant le dépôt du plan d'organisation de la Direction du greffe visant notamment à répondre aux nombreux enjeux et défis de la Ville de Brossard ainsi qu'à l'un des volets de sa vision, soit Réussir Brossard;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'adopter le plan d'organisation de la Direction du greffe et sa structure proposée, tels que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-187

10.4 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Proclamations et évènements

240416-188

11.1 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - 13 AU 19 MAI 2024 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville prend en compte toutes les familles dans leur diversité et veut démontrer son engagement à agir en faveur de leur épanouissement et de leur mieux-être;

Considérant que la Ville soutient des organismes oeuvrant auprès de la clientèle familiale, des tout-petits aux aînés, en vertu de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Considérant que la Ville réfléchit et développe ses actions, ses services et l'aménagement de son territoire de façon à favoriser la qualité de vie des communautés qui la composent;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De proclamer les dates du 13 au 19 mai 2024, Semaine québécoise des familles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-189

11.2 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE - 14 AU 20 AVRIL 2024 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville désire reconnaître publiquement l'importance de la participation citoyenne au bénévolat;

Considérant que la Ville veut encourager, valoriser et promouvoir le bénévolat sur son territoire, notamment par la tenue de l'événement Gala de l'action bénévole;

Considérant que la Ville soutient les organismes desservant la population brossardoise par le biais de sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes;

Considérant que l'action bénévole a un impact positif considérable pour la société et contribue à l'entraide solidaire des Brossardoises et des Brossardois;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De proclamer les dates du 14 au 20 avril 2024, Semaine de l'action bénévole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-190

11.3 SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS - 21 AU 27 AVRIL 2024 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville désire reconnaître publiquement l'importance du don d'organes et de tissus;

Considérant que la Ville souhaite contribuer à la sensibilisation de ses citoyens sur l'importance de consentir, par écrit, au don d'organes et de tissus;

Considérant que la Ville appuie l'organisme Transplant Québec dans sa mission de sauver des vies ou d'améliorer l'état de santé des personnes qui ont besoin de greffes d'organes;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

De proclamer les dates du 21 au 27 avril 2024, Semaine nationale du don d'organes et de tissus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-191

11.4 JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR - 23 AVRIL 2024 - PROCLAMATION

Considérant la pandémie des dernières années, la Ville souhaite souligner la contribution des auteurs qui ont contribué à briser l'isolement ressenti par de nombreux citoyens en leur permettant des moments de lecture enrichissante ou de détente;

Considérant que la Ville invite les Brossardois à explorer et découvrir les collections et l'ensemble des services offerts à la bibliothèque de Brossard;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

De proclamer la date du 23 avril 2024 Journée mondiale du livre et du droit d'auteur à la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-192

11.5 MOIS DU PATRIMOINE ASIATIQUE - MAI 2024 - PROCLAMATION

Considérant que selon les statistiques démographiques du recensement de 2021, la proportion de la population immigrante de Brossard représente 39 % de la population totale de la Ville, et que la majorité provient de l'Asie;

Considérant la volonté de souligner l'apport croissant des citoyennes et des citoyens de la communauté asiatique au développement économique, social et culturel de la Ville;

Considérant la mise en place de la Commission de la diversité et de ses travaux visant la mise en valeur de la diversité culturelle brossardoise et le développement de relations harmonieuses entre les différentes communautés;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De proclamer le mois de mai 2024 Mois du patrimoine asiatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-193

11.6 JOURNÉE NATIONALE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - 2 MAI 2024 - PROCLAMATION

Considérant l'importance que la Ville accorde à sensibiliser sa population à adopter un mode de vie sain et actif, et à le maintenir;

Considérant la volonté de la Ville de promouvoir ses différentes installations et la variété d'activités sportives, récréatives et de plein-air offertes sur le territoire au bénéfice de ses citoyennes et de ses citoyens;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De proclamer la date du 2 mai 2024, Journée nationale du sport et de l’activité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-194

11.7 SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE - 5 AU 11 MAI 2024 - PROCLAMATION

Considérant que la sécurité civile est la responsabilité de tous et que les citoyens sont les premiers responsables de leur sécurité;

Considérant la volonté de la Ville de conscientiser sa population à l'importance de prendre les mesures nécessaires pour se tenir prêts à faire face aux premières 72 heures, lors d'une situation d'urgence ou d'un sinistre;

Considérant que le Plan municipal de sécurité civile de la Ville de Brossard a été adopté par le conseil à l’assemblée publique du 13 février 2024 afin de doter la municipalité de lignes directrices en cas de situations d’urgences pouvant survenir à tout moment sur le territoire;

Considérant qu'en 2022, la Ville a conclu avec la Société canadienne de la Croix-Rouge une entente de collaboration d'une durée de trois (3) ans relativement à l'assistance humanitaire aux sinistrés à la suite d’un sinistre majeur;

Considérant que la Ville travaille en étroite collaboration avec l'Agglomération de Longueuil et le ministère de la Sécurité publique et que, par l'entremise de son Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC), elle met en place des procédures et des mesures de protection prévues dans son plan de sécurité civile afin d'intervenir de la manière la plus optimale possible lors de situations d'urgence ou de sinistres;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De proclamer les dates du 5 au 11 mai 2024, Semaine de la sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-195

11.8 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE - 6 AU 12 MAI 2024 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville reconnaît l'importance des enjeux liés à la santé mentale;

Considérant que la Ville soutient les organismes desservant la population brossardoise, notamment ceux agissant directement au niveau de diverses formes de détresse, par le biais de sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes;

Considérant que la Ville veut promouvoir l'existence de ressources offrant du soutien afin de prévenir et agir en faveur d'une bonne santé mentale;

Considérant que la Ville a proclamé la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2024;

Considérant que la Ville contribue à offrir un milieu de vie propice à une bonne santé globale et à l'adoption de saines habitudes de vie, par la qualité de son offre de services et ses projets de développement qui mettent la satisfaction des citoyennes et des citoyens au coeur de ses décisions;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

De proclamer les dates du 6 au 12 mai 2024, Semaine de la santé mentale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Appuis, soutien et affaires du conseil

240416-196

12.1 DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - LOTISSEMENT ET ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LOT SITUÉE EN ZONE AGRICOLE AFIN D'ÉLARGIR UNE VOIE DE CIRCULATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE RÉSERVÉE - APPUI

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), numéro de demande 444097, afin de lotir le lot existant identifié 2 703 880 en deux lots distincts identifiés 6 598 661 et 6 598 662;

Considérant que cette même demande déposée par le MTMD vise à acquérir et utiliser le lot 6 598 661 à des fins autres qu'agricoles, soit aux fins spécifiques de l'aménagement d'une voie de circulation qui sera cédée à la Ville pour l'aménagement d'une voie réservée pour le transport collectif;

Considérant que l'emplacement du lot projeté 6 598 661 sera d'une superficie de 3 673,8 m² et qu'il s'agit d'un espace de terrain non aménagé et non exploité;

Considérant que le lot se trouve dans une aire de protection d'un bien culturel et que le ministère de la Culture et des Communications a déjà autorisé la réalisation du projet affectant le bien 214693 via l'autorisation portant le numéro de référence 140065;

Considérant que le lot 2 703 881, situé à l'ouest du lot 6 598 661, appartient au MTMD et qu'une voie de service menant à l'autoroute 30 et à la station Brossard du REM y est retrouvée;

Considérant qu'un élargissement est nécessaire pour l'aménagement d'une voie réservée vers le terminus du REM et qu'il n'y a plus d'espace disponible pour réaménager la voie selon les besoins du MTMD;

Considérant que le lot est exclu du décret 456-2017 et aux lots visés par la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain*;

Considérant que la voie de service installée sur le lot 2 703 881 a été construite plusieurs années avant l'adoption en 2017, du règlement de zonage REG-362;

Considérant que le projet vise une voie de circulation classée comme usage P5-01-06 au sens du règlement de zonage REG-362 et que cet usage est autorisé à la grille de zonage Ay-654 de ce même règlement;

Considérant que le projet s'inscrit dans une logique cohérente pour arrimer les infrastructures de transport existantes à celles du REM et permettant de contribuer à une consolidation des infrastructures et à une meilleure desserte du transport collectif;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale et régionale, et conforme aux objectifs de développement des différentes instances d'aménagement impliquées;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'appuyer favorablement la demande du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser le lotissement et l'acquisition du lot 6 598 661 et d'utiliser cette acquisition à des fins autres qu'agricoles, soit aux fins spécifiques de l'aménagement d'une voie de circulation appartenant au réseau supérieur, le tout, tel que localisé sur le plan accompagnant la demande soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-197

12.2 OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC - DEMANDE DE RECONNAISSANCE

Considérant la conformité du dossier soumis par Olympiques Spéciaux Québec, section locale Roussillon, pour l'obtention d'une reconnaissance à titre d'organisme externe, en regard des exigences de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes en vigueur;

Considérant que la mission de l'organisme répond aux champs d'action soutenus par la Ville;

Considérant la volonté de l'organisme Olympiques Spéciaux Québec, via sa section locale Roussillon, à développer et à promouvoir ses services sur le territoire en matière de sensibilisation, de formation, d'accompagnement et d'inclusion;

Considérant que l'organisme n'est pas en concurrence avec un autre organisme reconnu actif sur le territoire et qu'il prévoit ouvrir ses activités à la population brossardoise;

Considérant que la Ville a adopté son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 et qu'elle reconnaît l'importance de favoriser l'égalité et l'ouverture envers la clientèle à besoins particuliers;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De reconnaître l'organisme Olympiques Spéciaux Québec, et de lui accorder le statut d'organisme externe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-198

12.3 LUNCH CLUB SOLEIL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme oeuvre sans relâche auprès d'une clientèle aînée brossardoise, afin de briser l'isolement;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio

Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D’accorder un soutien financier de 1 000 $ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement* à l’organisme suivant :

- Lunch Club Soleil

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-199

12.4 LES JOYEUX SCRABBLEURS - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l’organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant l'importance de soutenir les organismes qui offrent des activités récréatives et ludiques permettant de socialiser en groupe et de briser l'isolement;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D’accorder un soutien financier de 1 000 $ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement* à l’organisme suivant :

- Les Joyeux Scrabbleurs.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-200

12.5 FONDATION D'ENTRAIDE DE BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l’organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme est une fondation qui vient en aide aux familles brossardoises touchées par la pauvreté;

Considérant que les clientèles vulnérables sont de plus en plus nombreuses et que les besoins sont croissants;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D’accorder un soutien financier de 1 000 $ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement* à l’organisme suivant :

- Fondation d'Entraide de Brossard

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240416-201

12.6 **LIGUE DE HOCKEY DES MARIS EN OR DE BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant l'apport de l'organisme à la pratique du hockey pour les adultes par une offre de loisir abordable, axée sur le maintien et l'amélioration des saines habitudes de vie;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 $ dans le cadre du programme financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme suivant :

- Ligue de hockey des maris en or de Brossard.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Agglomération

240416-202

13.1 **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 18 AVRIL 2024 - ORIENTATIONS**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-240418-1.2,1.3, 1.6, 2.2, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 4.1,4.2, 6.2 à 6.4,6.6 à 6.13, 8.1 à 8.4, 8.6 à 8.13 et 12.2 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Dépôt de documents

240416-203

14.1 **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024 - DÉPÔT**

Le procès-verbal ratifié du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, pour sa séance ordinaire tenue le 15 février 2024, est déposé pour valoir comme rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

240416-204

14.2 **LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 14 MARS AU 10 AVRIL 2024 - DÉPÔT**

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 14 mars au 10 avril 2024, est déposée.

240416-205

14.3 **PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DU COMITÉ DE PLANIFICATION - 2 ET 9 AVRIL 2024 - DÉPÔT**

Les procès-verbaux des réunions du comité de planification tenues les 2 et 9 avril 2024, sont déposés.

240416-206

14.4 **RAPPORT DES DÉCISIONS DES COMITÉS D'ÉVALUATION DES EMPLOIS EN DATE DU 4 AVRIL 2024 - DÉPÔT**

Le rapport concernant le sommaire des décisions des comités d'évaluation des emplois daté du 4 avril 2024, est déposé.

240416-207

14.5 **COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CEDD) - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 13 MARS 2024 - DÉPÔT**

Le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2024 de la Commission de l'environnement et du développement durable, est déposé.

240416-208

14.6 **COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CEDD) - PROCÈS-VERBAL - RÉUNION DU 2 AVRIL 2024 - DÉPÔT**

Le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2024 de la Commission de l'environnement et du développement durable, est déposé.

15. Période d'intervention des membres du conseil

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.

16. Levée de l'assemblée

240416-209

16.1 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,	LA GREFFIÈRE,
_____	_____
Doreen Assaad	Joanne Skelling